

Cyrille B. Koné

De la réconciliation terrestre

Essai sur la citoyenneté réhabilitée

Cyrille B. Koné

De la réconciliation terrestre

Essai sur la citoyenneté réhabilitée

Introduction

Pour faire société et sortir de la misère de l'état de nature, les hommes organisent la vie et mettent en place les institutions chargées de réguler les comportements tant individuels que collectifs. Les règles dont le respect produit la cohésion sociale sont à l'image de celles de la Nature (*physis*) sans toutefois être le fruit d'une génération spontanée. De façon générale, elles adviennent de deux manières. Premièrement, selon la tradition pythagoréenne, les lois sont le fruit du consensus, de la délibération commune, de l'accord des hommes, de la volonté générale. Elles maintiennent la communauté en préservant l'intérêt général. L'état social correspondant à la situation décrite est celui du gouvernement démocratique dans lequel la vie en cité est fondée sur le droit juste. Deuxièmement, selon l'école caliclésienne, les lois sont l'expression de la volonté du plus fort, du groupe le plus puissant. Quand bien même elles parviennent à assurer une forme de vie sociale, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles garantissent principalement les intérêts particuliers. Les rapports interindividuels s'exercent ici sous le mode du rapport de force permanent car on veut dominer l'autre, lui imposer la règle inique. La violence est à l'œuvre sous sa forme la plus humiliante. Et cela est possible parce que les règles ne sont que garniture, elles peuvent être ignorées lorsque les puissants le veulent. Comparables au vernis, elles n'ont d'utilité que décorative.

Si comme le dit Héraclite, *polémos* (la guerre, le conflit) est « père de toutes choses »¹ et partant est constitutive de la cité ; il reste que sous certaines conditions sociales, culturelles et politiques, le conflit dépasse les limites raisonnablement acceptables. La lutte entre les individus, les intérêts, les groupes n'est jamais loin de dégénérer et la stabilité n'est pas acquise aussi longtemps qu'on fonde le droit sur la force brutale car on peut rencontrer plus fort que soi. L'exacerbation des contradictions, du conflit et l'accroissement de l'injustice produisent fatalement la violence qui peut dégénérer et atteindre son paroxysme par la remise en cause de l'ordre, de toute possibilité de dialogue. La plupart des pays a, plus ou moins, connu dans l'histoire ancienne ou récente les soubresauts de la crise, les conflits internes ou externes, plus ou moins répugnants, qui ont occasionné les souffrances, les massacres, les violations systématiques des droits humains, etc.

Pour rompre avec la tragédie et sortir de l'engrenage de la violence, on peut tenter de mettre en place une organisation politique, plus respectueuse des intérêts et des besoins du corps social. La société se verra ainsi confronté avec le problème des exactions, des injustices et des rancœurs qu'il faut savoir gérer

¹ Voir fragment DK B 53 d'Héraclite d'Éphèse.

pour ne pas compromettre la construction de la cité qui assure l'épanouissement de ses membres. En somme il faudrait pouvoir « ôter à la haine son éternité » pour rendre la vie sociale possible. C'est alors que se pose, pour la première fois avec Solon d'Athènes, la question de la réconciliation terrestre qui permet, à l'échelle communautaire ou nationale, de surmonter les divisions, de transcender la violence en recherchant les voies, les moyens de dominer les maux de la société, de procéder à une thérapie collective ainsi qu'à la réhabilitation de la citoyenneté.

La réconciliation est sur toutes les lèvres depuis la fin de la seconde guerre mondiale Sa place est devenue importante dans les débats publics à partir de la fin des années 1980. On l'évoque non seulement à propos de la mondialisation, pensée comme phénomène d'unification de la planète par l'intermédiaire de l'économie, de la finance et des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC), mais aussi de plus en plus dans le domaine politique, concernant le vivre-ensemble. La fin de l'affrontement Est/Ouest, symbolisée par la chute du mur de Berlin en 1989, et le développement de la mondialisation économique-financière, consécutive à l'échec du système communiste de production, ont entre autres effets placé la problématique de la démocratie au centre du débat politique. Les régimes anti-démocratiques d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Moyen Orient, d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est...entamèrent sous la contrainte des pays occidentaux, quelquefois par mimétisme ou par stratégie politicienne de conservation, les réformes administratives, politico-économiques qui tendent à mettre en place un nouvel ordre sociopolitique, fondé sur le droit et la liberté. À la faveur du « vent d'Est », nombre de pouvoirs despotiques se mirent à préparer les conditions idoines de l'avènement de la démocratie. On assiste ainsi un peu partout au plébiscite du gouvernement démocratique qui aspire à l'égalité de droit. Les individus, les peuples réclament la liberté. Ils veulent en finir avec la servitude pour être maîtres de leur destin et acteurs de leur bien-être. Dans un tel contexte, la citoyenneté retrouve une nouvelle jeunesse. La libéralisation de l'espace socioculturel, politique et économique permet aux individus, naguère exclus, d'être les pivots, les moteurs de leur propre vie en ce sens qu'ils deviennent incontournables dans la conception, l'exécution et la gestion des affaires de la cité. On est amené à tenir compte de la volonté, du choix et de la décision des êtres humains dans la marche à suivre, la gestion des affaires publiques car ils ne veulent plus être soumis comme des bêtes de somme.

Il est plus que jamais question de libérer l'individu, de lui accorder les droits nécessaires à garantir la sûreté, l'intérêt commun, le pouvoir d'initiative et d'action qui sont à la base de la vie en cité. C'est dire que dans le contexte du gouvernement démocratique, l'homme, être de droits, s'approprie comme citoyen. En faisant de celui-ci la fin et le moyen de la démocratie, on indique à quel point il est important de l'impliquer, de l'engager et de le faire participer aux activités tendant à l'amélioration de ses conditions de vie. La citoyenneté constitue à la

fois une fin et un moyen de la démocratie : une fin parce que davantage de droits accordés au citoyen induit plus de possibilités pour l'exercice des libertés socioéconomiques et politiques. Elle est un moyen car la gouvernance démocratique, bien pensée, favorise la contribution des citoyens à l'effort de développement socioéconomique. Ainsi peut-on mettre en relation le citoyen et la communauté, les groupes entre eux dans un mouvement générateur de bienfaits. Il importe donc de privilégier l'interaction, le dialogue, la paix entre les membres de la société afin que nul n'en soit exclu et que tous participent à sa construction.

C'est mû par la volonté de changement que de nombreux pays, restés longtemps en insensibles au modèle de gestion démocratique, choisissent de s'affranchir de l'autoritarisme, d'entamer la transition vers la démocratie, de plus en plus proclamée comme seul horizon concevable, par le truchement de la réconciliation pour sceller les retrouvailles, l'unité nationale et dynamiser la citoyenneté. Les États comme le Chili, l'Afrique du Sud... décident d'instituer des structures chargées de solder les comptes du passé de violations sans que la communauté n'implose. Le respect d'une telle exigence conduit à explorer un mécanisme comme la réconciliation qui tend à remettre les fautes de l'individu, à l'intégrer dans la communauté en privilégiant le vivre-ensemble. Avec la fin de la guerre froide, on a tendance à inciter les protagonistes à négocier la sortie de conflit en mettant en place un régime politique plus respectueux des intérêts et des besoins de l'ensemble des composantes de la cité plutôt qu'à se déchirer. La réconciliation paraît ambitieuse : n'est-on pas excessivement confiant lorsqu'on la pense comme vecteur de démocratie et occasion de refondation du lien social ? Si la réconciliation cherche à en finir avec les malheurs passés, il reste que les exigences contradictoires, de stabilité, de paix et de respect du droit démocratique peuvent hypothéquer le processus. Comment dépasser le passé sans que cela ne soit générateur de division, source de frustration tout en donnant des gages concernant le respect des normes, des valeurs de l'état de droit ? En d'autres termes, est-il légitime d'attendre de la réconciliation qu'elle culmine en réhabilitation des citoyens pour que son concept ne soit pas vain ? À l'ombre de ces interrogations se profile la question du sens de la réconciliation et du modèle concevable du point de vue des principes de la société moderne.

Face à la multiplicité des scènes de réconciliation un peu partout dans le monde, l'intérêt de l'étude consiste à tenter de clarifier la notion pour en définitive apprécier sous quelles conditions, elle peut promouvoir la paix civile, l'épanouissement en donnant au citoyen, une fois le cérémonial du processus passé, la possibilité d'être un acteur de la vie sociale. La première partie du livre jette une lumière sur les concepts de citoyenneté et de communauté en tant que croyances fondatrices du vivre-ensemble. Le chapitre premier veut comprendre le bien-fondé du vivre-ensemble. Il situe sur ce qu'on peut espérer de la communauté tandis que le chapitre deuxième analyse les modalités de la vie sociale, respectueuse de la diversité et de la singularité. Le dernier chapitre examine les conditions dans

lesquelles la vie grégaire épanouit l'homme et le rend meilleur. La seconde partie se livre enfin à une archéologie de la réconciliation et enquête sur les conditions susceptibles de permettre aux citoyens d'être acteurs de la réconciliation. Le chapitre quatrième questionne la dimension temporelle et sociale de la réconciliation alors que les chapitres cinquième et sixième portent successivement sur les conditions nécessaires à l'aboutissement du processus et sur les outils de la réhabilitation du citoyen.